

BON A SAVOIR



- Seul un médecin a accès au volet médical. Prenez contact avec lui pour l'informer de votre démarche. Il pourra remplir votre dossier en ligne lors d'une consultation.
- Vous déclarez votre médecin traitant pour un dossier grâce à l'annuaire des médecins établis par l'Agence des Systèmes d'Informations Partagés de santé (ASIP-santé).
- Le médecin a la possibilité d'accepter ou de refuser la responsabilité d'un dossier. En cas de refus du médecin, vous ne pourrez faire aboutir votre dossier Via Trajectoire : il vous faudra utiliser la procédure « papier » (CERFA 14732-01).



INFORMATIONS PRATIQUES



Pour tout problème technique

GCS EMOSIST
03 81 53 42 69
viatrajectoire@emosist.fr

Renseignez-vous

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Direction de l'Autonomie
03 81 25 86 15
da@doubs.fr
www.doubs.fr



Simplifiez vos démarches !



VIATRAJECTOIRE,
un service en ligne gratuit
pour l'inscription en établissement
des personnes âgées.



viatrajectoire.fr

Département du Doubs - Direction de la communication - Septembre 2018 - fr

www.doubs.fr

Doubs
le Département



Doubs
le Département



Doubs
le Département





VIATRAJECTOIRE

C'est quoi ?

Vous êtes à la recherche d'un établissement d'accueil pour personnes âgées ?

ViaTrajectoire est une plateforme en ligne à votre service, qui simplifie vos demandes d'admission en établissements médicalisés ou non pour personnes âgées.

Outil public gratuit, confidentiel et sécurisé, il est aussi accessible aux personnes que vous désignez ou qui agissent en votre nom.

Le Département du Doubs soutient le déploiement de **Viatrajectoire** sur l'ensemble du territoire.

Cet outil permet de simplifier les démarches pour les personnes âgées et leur famille et de donner une vision plus juste des besoins en places dans les établissements du Doubs.



VIATRAJECTOIRE

Quels avantages ?

- un accès à l'information plus facile,
- une démarche simplifiée,
- un délai d'attente réduit,
- une transmission sécurisée des données,
- un formulaire électronique conforme au dossier national unique,
- un seul dossier d'inscription à compléter quel que soit le nombre d'établissements à contacter,
- un accès au dossier avec possibilité de le modifier à tout moment.

Avec Viatrajectoire, vous pouvez :

- trouver un établissement d'accueil qui correspond à vos critères, grâce à un annuaire référençant tous les établissements pour personnes âgées et une aide à la recherche et à la sélection des établissements à partir de plusieurs critères (situation géographique, prestations, tarifs...);
- faire votre demande d'inscription en ligne, via un formulaire d'inscription unique et national, utilisable auprès de plusieurs établissements ;
- transmettre votre dossier à votre médecin traitant en toute tranquillité, grâce à la transmission sécurisée des données médicales ;
- suivre l'avancement de votre dossier.



VIATRAJECTOIRE

Mode d'emploi

Avant de commencer :

- munissez-vous de votre carte vitale et de votre avis d'imposition,
- assurez-vous de disposer d'une adresse courriel valide.

Les grandes étapes :

- connectez-vous sur **ViaTrajectoire** : viatrajectoire.fr > **Personnes âgées** en ligne ;
- créez votre dossier puis remplissez-le en ligne ;
- transmettez-le, via la plateforme en ligne, à votre médecin, qui le complètera à l'occasion d'une visite ;
- sélectionnez un ou plusieurs établissements grâce à l'annuaire puis envoyez votre demande d'inscription en un clic ;
- suivez l'avancement de votre dossier en ligne, grâce à votre espace sécurisé.

